

1. Le Tiers-Ordre et le Prêtre

Rapport présenté par

M. l'abbé Duchein, P. S. S.

NOUS ramènerons à ces trois points ce que nous avons à dire sur ce sujet : le prêtre est instamment invité 1^o à devenir membre du Tiers-Ordre ; 2^o à vivre dans l'esprit du Tiers-Ordre ; 3^o à être l'Apôtre du Tiers-Ordre.

I. IL EST INSTAMMENT INVITÉ A DEVENIR MEMBRE DU T.-O.

Et cela pour deux raisons principales : pour son bien spirituel, et pour le bien des âmes.

1^o Pour son bien spirituel. — L'Église présente le Tiers-Ordre à tous les chrétiens comme un excellent moyen de sanctification ; une forme de vie qui respire le pur esprit de l'Évangile ; une participation aux avantages de la vie religieuse autant que le comporte leur situation dans le monde. Or, toutes ces raisons qui recommandent le Tiers-Ordre aux simples fidèles gardent leur valeur à l'égard du prêtre. Mais ce qui importe davantage ici, c'est de faire voir les secours particuliers que le prêtre trouve dans le Tiers-Ordre pour correspondre à la sainteté de son état. Or, il y trouve un remède efficace aux dangers qu'il rencontre dans le saint ministère, et un puissant stimulant pour la pratique des vertus apostoliques.

Tout d'abord, il y trouve un remède aux dangers qu'il rencontre. Ces dangers sont : une tentation d'orgueil, à cause des fonctions qui le mettent en vue, spécialement la prédication et l'administration de la paroisse ; une tentation de mondanité, de sensualité, à cause de son commerce obligé avec le monde, dont il ne sait pas toujours mépriser les charmes séducteurs ; parfois aussi, une tentation d'avarice, comme l'expérience, hélas, en fait trop souvent foi ; quelquefois c'est une tendance au découragement, à cause de l'isolement, du manque de conseil et de soutien moral, qui expose le prêtre à des choses déplorables. Or, le Tiers-Ordre, par sa règle bien comprise et